

Feuille de route du groupe de travail n°1

Une Charte pour la Cité de la Consommation Responsable

Finalité de la Cité de la Consommation Responsable

Favoriser le développement économique des acteurs de la consommation responsable :

- en améliorant la lisibilité et la visibilité de ces démarches auprès du grand public
- en stimulant la coopération entre acteurs

Finalité du groupe de travail

Elaborer une charte pour la Cité de la Consommation Responsable, permettant :

- de donner une définition commune de la consommation responsable à tous les acteurs souhaitant s'investir dans cet espace
- préciser les critères de participation et les engagements que prennent les acteurs présents dans la CCR

Introduction

La charte est un outil indispensable dont le premier objectif est de garantir la dimension éthique de la Cité de la Consommation Responsable. Elle permet de fonder un socle commun aux acteurs souhaitant s'impliquer dans cet espace, d'en délimiter les contours, de préciser le niveau d'exigence requis pour pouvoir qualifier des biens ou service de 'responsables' et de préciser l'originalité de cette cité de la consommation responsable.

Mais pour être véritablement utile, elle devra également se relier aux acteurs qui portent la démarche, c'est-à-dire permettre de préciser à quoi s'engagent les structures qui décideront de s'impliquer afin de donner sa pleine mesure à la dimension collective du projet.

En début de processus, se pose également la question de l'évolutivité dans le temps d'une telle charte, dont le statut devra être défini par le groupe de travail. A partir de quel moment demandera-t-on aux parties prenantes de la signer : dès la phase de conception ou au moment de l'entrée dans les lieux ? Et comment faire pour s'assurer qu'elle soit respectée par les acteurs signataires ?

Objectifs opérationnels du groupe de travail

- 1) Valider un projet de charte de la CCR
- 2) Proposer un 'mode d'emploi' permettant de faire vivre la charte dans le temps
- 3) Définir des modalités de contrôle du respect de la charte par les acteurs signataires

Structure d'une charte :

On sein d'une charte, on peut différencier :

- Des constats partagés
- Des envies partagées (objectifs, enjeux)
- Des points d'accords
- Les engagements des acteurs

Quelques enjeux dont le groupe de travail doit tenir compte

Le projet de charte devra notamment essayer de rendre en compte les points suivants :

- Quels contours de la consommation responsable ?
- Quels engagements des acteurs pour garantir le caractère 'responsable' de leurs produits ou services (en termes de traçabilité, de certification, d'information, de transparence de marges ?...)
- Comment garantir la place de petits acteurs économiques ?
- Comment stimuler la coopération économique ? / comment éviter la concurrence frontale entre acteurs ?
- Comment encourager la participation des consommateurs au sein de la CCR ?
- Quels engagements des acteurs résidents au fonctionnement du lieu (services mutualisés, participation aux actions de sensibilisation...)
- Comment faire appliquer la charte ?

Les apports de REGAIN

- Benchmark sur les chartes existantes d'autres espaces de consommation responsable ou espaces partagés dont la vocation est proche
- Définition de la consommation responsable proposée par REGAIN

Rappel des dates de réunion

1ère réunion : 3 mai 2010 – Cité des Associations. Eléments du débat.

2ème réunion : 2 juin – Cité des Associations. Validation des propositions à soumettre au CP.